

Renseignements :

Jean-Claude FROMET 02.54.70.08.13

Michel DELFAU 02.54.70.05.28

Randonnée nature 2016

Le GR.34 et l'île de Bréhat (22)

L'association « *la Molineuaise* » organise les **1^{er} et 2 octobre 2016** une randonnée pédestre dans les Côtes d'Armor (22). Le séjour se déroulera de la façon suivante :

Samedi 1^{er} octobre

- Transport en car de Molineuf vers Pléneuf Val-André (22) – **Départ 5h15 de la place de la Mairie**
- Randonnée « le GR.34 de Pléneuf à Hillion ».
- Hébergement (village vacances « ANAS » à Tréveneuc), apéritif, repas en commun, nuitée.

Dimanche 2 octobre

- Petit déjeuner
- Transport en car vers l'embarcadère de la pointe de l'Arcouest et traversée vers l'île de Bréhat(22) .
- Randonnée « le tour de l'île ».
- Retour en car vers Molineuf avec pause pique-nique (fourni par la Molineuaise) arrivée vers minuit.

ⓘ La randonnée du 1^{er} jour nécessite une bonne aptitude à la marche. Celle du 2^e jour ne présente pas de difficulté.

Le tarif du séjour est de **104€** par personne comprenant:

- le transport aller et retour en car,
- le pique-nique du dimanche soir (**pique-nique du samedi et dimanche midi non fourni**),
- l'hébergement du samedi au dimanche incluant le repas du samedi soir, la nuitée en chambre double et le petit déjeuner du dimanche matin.
- l'encadrement des randonnées

Si vous souhaitez participer à cette randonnée, inscrivez-vous le plus rapidement possible en retournant le coupon d'inscription ci-dessous accompagné d'un chèque correspondant soit:

- au versement de 35€ d'arrhes par personne, le solde du séjour (69€ par personne) étant à régler impérativement avant le 15/09/2016,
- paiement en 3 fois selon l'échéancier suivant :
 - 1^{er} versement : arrhes de 35€/personne avant le 15 juin 2016
 - 2^e versement : 35€/personne avant le 31 juillet 2016
 - 3^e versement : solde du séjour avant le 15 septembre 2016 soit 34€/personne
- au règlement total du séjour (104€/personne), avant le 31 juillet 2016

⚠ *En raison du nombre de places limité, aucune inscription ne sera retenue sans versement des arrhes ou de paiement du séjour. En cas d'annulation, les arrhes seront retenues sauf problème de santé ou cas grave.*



Bulletin d'inscription

à l'attention de : M. Michel DELFAU 16 rue du Dr MORNET 41190 MOLINEUF

Nombre d'inscrit(s) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :@.....

⚠ Paiement uniquement en chèque libellé à l'ordre de : La Molineuaise

Ci-joint un chèque n° banque :
d'un montant de :

- Versement des arrhes (35€ par personne) avant le 15/06/2016 + solde à verser (69€ par personne) avant le 15/09/2016.
- Paiement en 3 fois : versement des arrhes (35€/personne) avant le 15/06/2016 +, 2^e versement (35€/personne) au 31/07/2016 + solde (34€/personne) avant le 15/09/2016
- Règlement du montant total du séjour (104€ par personne) avant le 31/07/2016. (cochez la case correspondant à votre choix)